### **Bulletin communal**

**ELLEMELLE - OUFFET - WARZEE** 

- Rue du Village 3 à 4590 OUFFET
- commune@ouffet.be
- www.ouffet.be
- Administration communale d'Ouffet
- 086/36.61.36
- 086/36.73.79





# Novembre 2021

#### Horaires d'ouverture

Lundi : 9h – 12h Mardi : 9h – 12h

Mercredi: 9h – 12h et 13h – 16h

Jeudi: 9h - 12hVendredi: 9h - 12h

Samedi\*: 10h - 12h Sur rdv uniquement

(\* Permanences matière « population » uniquement)

### Fermeture de l'administration communale

Les services de votre administration communale fermeront leurs portes les 1er – 02 – 11 et 15 novembre 2021.

Merci de votre compréhension

### « La Sittelle » - Fêtes de fin d'année 2021

Durant les fêtes de fin d'année, la Sittelle sera accessible aux dates suivantes :

- Du 27 au 30 décembre 2021;
- Du 3 au 7 janvier 2022

Par ailleurs, la Sittelle sera fermée les 24 et 31 décembre 2021.



### Bibliothèque communale : L'heure du conte

Tous les derniers mercredis du mois, entre 15h30 et 16h30 (voir calendrier Intradel).

Le conte du mois de novembre aura donc lieu le 24/11/2021.

N'oubliez pas que, pour que la session se passe au mieux, la bibliothèque ferme ses portes au public à 15h30 lors de ces animations.

### Commémoration de l'Armistice

Cette année, les commémorations de la guerre 14-18 auront lieu le 9 novembre 2021.

Les membres du Conseil communal se rendront aux monuments de **Warzée** et **d'Ellemelle** aux environs de **10h45 et 11h00**. Nous invitons les habitants d'Ellemelle, Ouffet et de Warzée à nous rejoindre sur la **Grand'Place** dès **11h15**.





### Comptabilité communale Comptes communaux - Exercice 2020

Les **comptes de l'exercice** propre ont été **adoptés** par le conseil communal en sa séance du **26 mai 2021**. Le compte budgétaire dégage un boni de 217.504,34 € à l'exercice 2020, et de 299.343,51 € tous exercices confondus.

#### Fonctionnement de la comptabilité communale (RAPPEL)

La comptabilité communale est divisée en deux grands volets : la **comptabilité budgétaire** (dont le principal outil est le budget) et la **comptabilité générale** (qui génère le bilan et le compte de résultat).

Le budget est un outil obligatoire reprenant l'ensemble des prévisions des recettes et des dépenses que la commune sera amenée à percevoir ou à effectuer au cours de l'année budgétaire (qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre).

Une distinction entre le service ordinaire et extraordinaire est également établie. Le **service ordinaire** reprend l'ensemble des dépenses et recettes qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement régulier.

Le **service extraordinaire**, quant à lui, est constitué par l'ensemble des dépenses et recettes qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal. Il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an, ainsi que les remboursements anticipés de la dette.

#### Résultat budgétaire de l'exercice propre Service ordinaire

Le résultat budgétaire de l'exercice propre (2020) schématisé ci-après est en boni. Il représente la différence entre les droits constatés nets (recettes) et les engagements (dépenses). C'est le résultat le plus important et le plus utilisé étant donné qu'il tient compte de tous les engagements financiers de la commune.

Au sein du budget, une distinction est établie entre les dépenses et recettes de l'exercice propre et celles des exercices antérieurs. A noter : les règles en vigueur imposent que le budget soit en équilibre à l'exercice propre.

Ci-après, le tableau des dépenses et recettes ventilés de la manière suivante :

Dépenses	Budget 2020	Compte 2020
Personnel	1.525.127,04€	1.480.545,79€
Fonctionnement	757.375,34€	777.072,77€
Transferts	905.104,84€	901.072,97
Dette	50.444,69€	50.249,72€
Total	3.238.051,91 €	3.208.941,25€

Recettes	Budget 2020	Compte 2020
Prestations	193.404,88€	197.392,79€
Transferts	3.054.833,11€	3.048.629,35€
Dette	30.200€	30.737,72€
Total	2.959.145,59 €	2.987.216,35€

	Budget 2020	Compte 2020
Résultat ex propre	136.857,23€	217.504,34 €

Ces dernières années, le résultat ordinaire de l'exercice propre reste positif même si l'équilibre est de plus en plus difficile à trouver. Ce résultat budgétaire positif permet de pouvoir financer, pour partie, les dépenses extraordinaires sur fonds propres (voir ci-après).

#### Résultat budgétaire du compte à l'exercice propre Service ordinaire

Droits constatés nets	3.830.000,72 €
Dépenses	3.530.657,21 €
Résultats budgétaires (boni)	299.343,51 €

#### Service extraordinaire

A l'exercice propre, le montant de 2.259.871,68 € engagé en 2020 a été financé à 28% par des subsides, à 12% par des emprunts et à 60% sur fonds propres.

#### **Commentaires & conclusions**

L'engagement le plus important en 2020 est celui de l'ensemble des travaux de la Salle Aurore.

### Sport après cancer : les mardis à la Salle aux Oies



### SPORT APRÈS CANCER>>>

## OUFFET Commune active









#### A Ouffet, des activités sont prévues :

- A la Salle aux Oies, rue aux Oies à Ouffet
- Tous les mardis,
- De 11h à 12h30.

#### **Comment participer?**

Nous vous invitons à faire remplir par votre médecin traitant l'attestation qui figure dans ce flyer.

#### Pour toute question:

revacancer@chuliege.be ou

04/366 21 89 - 04/284 36 19

(Permanence téléphonique le lundi de 9h à 11h)

#### Sport après cancer, pourquoi?

Prendre en compte le déconditionnement physique, la fatigue ou l'amélioration de la qualité de vie après cancer est au coeur de préoccupations. Vivre un cancer éprouve en effet la personne dans toutes ses facettes. Mobilisé pour lutter contre la maladie, le corps peut se fragiliser, le niveau d'activité physique diminuer et devenir faible lorsque les traitements s'achèvent.

Or, pratiquer une activité physique constitue un élément central de la réhabilitation de la période post-cancer, avec un impact positif tant sur la plan physique que psychologique.

### Entreprendre une activité, et la poursuivre

Le CHU de Liège a récemment inauguré un centre de revalidation après cancer, permettant aux patients de réaliser durant plusieurs semaines un entraînement physique accompagné d'une prise en charge psycho-éducative. Au terme de ce programme de réhabilitation (généralement 3 à 6 mois), nous souhaitons encourager les patients à poursuivre une pratique sportive autonome.

### Ensemble pour votre activité physique

Grâce au soutien de la Fondation contre le Cancer et de la Fondation Léon Fredericq, ainsi qu'à un partenariat établi avec diférentes communes de la Province de Liège, le CHU et l'Université de Liège organisent des séances d'activités physiques après cancer encadrées par des kinésithérapeutes et préparateurs physiques spécialisés.

Ces séances se déroulent au sein de communes partenaires (Ans, Chaudfontaine, Waremme, Nandrin, Ouffet, Amay, Marchin), ainsi qu'au CHU de Liège, sur le site du CNRF (Fraiture). Les activités sont accessibles gratuitement aux concitoyens ayant présenté un cancer et désireux de participer à une activité sportive adaptée.

#### ATTESTATION MÉDICALE D'APTITUDE

(à faire remplir par votre médecin)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Type de cancer (primitif) :

Hôpital de référence :

Spécialiste de référence :

Je soussigné, docteur en médecine, déclare après examen que le/la participant(e) est apte à pratiquer les activités physiques suivantes, pour lesquelles il n'y a pas de contre-indication (cochez les activités auxquelles le patient peut participer):

Fitness

Gymnastique

Date :

Signature et cachet du médecin :



#### Distribution d'arbres : 20 novembre 2021

Le **samedi 20 novembre 2021 de 10h00 à 12h00**, dans le hall de la Tour de Justice, de nombreux plants d'arbres seront distribués gratuitement aux habitants de la commune, dont :

- ✓ Charmes
- ✓ Hêtres
- ✓ Bourdaines
- ✓ Obiers
- ✓ Fraisiers

- Noisetiers
- √ Framboisiers
- ✓ Groseilliers
- ✓ Châtaigniers
- ✓ Merisiers





### La Teignouse : Psychomotricité relationnelle enfant/parent

Venez partager des jeux, des rires, des découvertes tout en accompagnant votre enfant à grandir.

Une séance de psychomotricité relationnelle enfant-parent, **gratuite et sur inscription**, est organisée le **vendredi 26 novembre 2021 de 17h à 18h** à la salle de gymnastique de l'ILC Saint-François (Rue du Perron, 31 – 4590 Ouffet).

Cette séance est adressée aux enfants de 10 mois à 6 ans et à leurs parents, grands-parents, tata, tonton...

Attention, les places sont limitées !

Si vous êtes intéressés, contactez La Teignouse AMO au 04 369 33 30 ou par mail à info@lateignouseamo.be

#### **OUFFET: Concert de Noël**



### Agence locale pour l'Emploi

Une Agence Locale pour l'Emploi (ALE) est une asbl créée par une commune ou par un groupe de communes.

L'ALE met en relation des travailleurs et des utilisateurs dans le cadre de la réalisation d'activités déterminées comme par exemple l'aide au petit entretien de jardin, l'aide à la garde d'enfants, etc.

Le travailleur ALE peut exercer des activités à la demande d'utilisateurs particuliers, d'ASBL, d'autorités locales, d'associations non commerciales, d'établissements d'enseignement et d'entreprises agricoles ou horticoles.

Différentes catégories de demandeurs d'emploi peuvent effectuer des activités dans le cadre ALE : les demandeurs d'emploi (sous certaines conditions et les personnes qui ont droit au revenu d'intégration sociale). Pour le demandeur d'emploi, c'est un complément à ses allocations et une chance en plus de s'insérer dans le monde du travail.

#### Plus d'infos?

Contactez l'ALE d'Ouffet : Madame Marie-France VANWYNSBERGHE au 086/849.319 - alem@ouffet.be.

Ce service est situé dans les bâtiments de l'administration communale, rue du Village 3, est accessible au public :



- Les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00
- Les jeudis de 9h00 à12h00 et sur rendez-vous l'après-midi.

### A.I.S.: Votre partenaire logement



La Commune d'Ouffet compte un certain nombre de propriétaires de biens inoccupés, et comme vous le savez sans doute, des familles aux revenus modestes peinent à trouver un logement de qualité et correspondant à leur budget.

Reconnues d'utilité publique, les **agences immobilières sociales** ont pour but d'aider les **personnes en situation de précarité** à trouver un logement à un loyer accessible. Elles trouvent des propriétaires prêts à contribuer à l'action sociale en acceptant de louer leur bien à un loyer modéré, en échange de nombreux avantages.

#### Elles assurent :

- La recherche de locataires et les visites ;
- La garantie d'un loyer honoré en temps et en heure, que le bien soit occupé ou non ;
- La prise en charge des réparations d'éventuels dégâts locatifs et la remise en état entre 2 locations ;
- L'assurance de la souscription à une **couverture incendie** par le locataire ;
- La prise en charge complète de la **gestion locative du bien** (suivi administratif, accompagnement des locataires, garantie locative...);
- De **nombreux avantages financiers** (exonération ou réduction du précompte immobilier, réduction d'impôts en cas de travaux, réduction de TVA, prime et crédit 0 % à la rénovation...);
- La **restitution du bien**, en fin de mandat, dans l'état des lieux initial (hors vétusté et usure locative normale);
- Une action gagnant-gagnant pour les propriétaires et pour les familles qui bénéficient de : ;
- Un loyer inférieur à ceux proposés sur le marché ;
- Un accompagnement social;
- Un accompagnement dans l'entretien et l'occupation du logement.

#### Plus d'infos?

Contactez le Fonds du Logement :

- 0479/86.67.61
- louezsansstress@flw.be







### Allocations de chauffage 2021

#### Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Les personnes ayant un statut BIM ;
- ✓ Les ménages dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 20.356,30 € majoré de 3.768,50 € par personne à charge.
- ✓ Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte ;
- ✓ Les personnes sous médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes.



#### Pour quel type de chauffage?

- Gasoil de chauffage en vrac et à la pompe ;
- ✓ Pétrole lampant (acheté à la pompe), le CPAS vérifiera à votre domicile que vous vous chauffez à l'aide dudit combustible;
- ✓ Gaz propane en vrac.

#### **Quelle intervention?**

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'intervention est calculée au litre. Elle peut atteindre un montant maximum de 210 € par an et 1500 litres par famille et par an.

Pour les combustibles achetés à la pompe, l'allocation est forfaitaire et s'élève à 210€ par an. Dans ce cas, un seul ticket à la pompe suffit pour y prétendre.

#### Quelles démarches ?

Se rendre au CPAS dans les 60 jours de la livraison muni de votre carte d'identité, de la facture et d'une preuve de revenus. Après vérification et acceptation par le conseil de l'action sociale, le montant de la prime sera versé sur votre compte ou sur le compte du fournisseur.



Le CPAS est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, par téléphone au 086/36.92.60 ou lors de ses permanences :

- Service social général : Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h30 ;
- <u>Guidance budgétaire et la médiation de dettes</u> : Les lundis, mardis et vendredis de 9h00 à 11h30.

### **Entretien des trottoirs**

L'entretien de la voie publique est l'affaire de tous, mais est d'abord et avant tout celle des riverains !

En effet, conformément au règlement général de police, tout propriétaire ou locataire est tenu de maintenir dans un état de propreté suffisant l'entièreté de la portion de trottoir, d'accotement et de filet d'eau se trouvant en regard de sa demeure ou de sa propriété, afin d'assurer la propreté, la salubrité et la sécurité de la voie publique.

Il est également tenu d'enlever les végétaux qui y croissent, d'enlever les déchets de toutes sortes (détritus, feuilles d'arbres...)

L'hiver approche à grands pas!

N'oubliez pas qu'en cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique pourvue de trottoirs ou accotements est tenu de veiller à ce que, devant la maison qu'il occupe ou à la propriété dont il a la jouissance, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant.

### Maillage écologique : Côté jardin

Dans le cadre de notre Programme Communal de Développement Rural, en bref PCDR, un groupe de citoyens Ouffetois, intéressé par la protection de l'environnement, se rassemble régulièrement. Ces réunions ont pour thématique la fiche n° 2.6 « **Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité** ».

Précisément, le maillage écologique vise à relier entre eux des espaces verts : jardins, murs, talus...par toutes les voies possibles. Certains espaces, quelque peu aménagés, participeront à la préservation et au développement de la biodiversité de la faune et de la flore.

Nos membres sont à votre disposition pour vous conseiller. Veuillez dans ce cas contacter monsieur Philippe VAN SULL par mail : ecoservices.van.sull@skynet.be ou par téléphone au 0473 59 51 81.

A vos outils!

### Avis d'enquête publique – Modification de voirie Clos des Carrières

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de modification de voirie.

Le demandeur : Etablissement JACO SA, Rue de Jeneffe 5 à 4460 GRACE-HOLLOGNE

Situation du terrain concerné : Clos des Carrières, parcelle cadastrée section B n° 128 V

#### Le projet : Agrandissement d'une voirie interne suite à un déplacement de bordure

Cette demande implique la modification d'une nouvelle voirie interne (Clos des Carrières) à partir de la rue d'Hody ; la réalisation d'une enquête publique est donc requise conformément aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET (s'adresser à l'accueil).

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'Administration communale d'OUFFET du 28 octobre au 26 novembre 2021 :

- du lundi au vendredi de 09 H à 12 H;
- le mercredi après-midi de 13 H à 16 H ;
- le samedi matin de 10 H à 12 H.

Pour les consultations du samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Henri LABORY, Directeur général, téléphone : 086/36.61.36, mail : <a href="mailto:henri.labory@ouffet.be">henri.labory@ouffet.be</a>.

#### L'enquête publique est ouverte à partir du 28 octobre et se clôture le 26 novembre 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET ;
- par télécopie au numéro : 086/36.73.79 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ;
- remises à Monsieur Henri LABORY, Directeur général, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **ENQUETE PUBLIQUE (M.V. JACO)**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Henri LABORY, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET, le 26 novembre 2021, à 11h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur Henri LABORY, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée.

